

## Conseil Municipal du 20 octobre 2022

---

Après avoir approuvé le dernier compte-rendu et traité quelques points purement techniques, le Conseil municipal valide le programme de l'accueil de loisirs tel que proposé ainsi que les tarifs de deux sorties prévues.

### VOYAGE SCOLAIRE – COLLEGE DES 7 TOURS

Le collège des 7 tours a sollicité une participation financière pour les enfants de 4ème qui feront un voyage scolaire dans le cadre de l'enseignement des APPN (Activité Physique de Pleine Nature). Pour les 15 élèves domiciliés sur la commune de Martel, le conseil municipal accorde une subvention de 750€ soit 50€ par élève.

### PROMESSE D'ACQUISITION – CREATION VOIE VERTE MALEPIQUE

La commune de Martel a décidé d'acquérir une bande de terrain en bordure d'une zone urbanisée à Malepique (propriété de Caulvaldor) afin d'y créer une voie verte qui reliera le quartier de Malepique au pôle santé puis dans un deuxième temps le centre-bourg.

D'une superficie de 2 429m<sup>2</sup>, cette acquisition s'effectuera au prix de 6 218,24€ H.T. Le coût d'aménagement et du terrassement est estimé à 20 000€. Ce type d'infrastructure étant subventionné à 80 %, resterait à charge de la commune 5 250€ environ.

### RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D' EAU POTABLE

Ce rapport porte sur l'année 2021. Il convient de noter quelques chiffres-clés :

- 180 272m<sup>3</sup> vendus sur la commune de Martel, 1 952 abonnés, soit une consommation de 92m<sup>3</sup> par compteur.

- Sur l'ensemble des 5 syndicats regroupés, les pertes d'eau dans le réseau sont de 307 907m<sup>3</sup> et correspondent à 30 % des pompages effectués.

- Sur la commune de Martel, le taux de pertes est plus important (33,7%) et est à mettre en relation avec un réseau plus vétuste.

Un important programme d'investissements pluri-annuel a été engagé et validé lors d'un précédent conseil afin de sécuriser et remplacer des portions de réseau très anciennes. Actuellement, les dettes sont de 3,5M€ et les charges annuelles de 561 000€. Compte-tenu des longues périodes de sécheresse qui nous attendent, la gestion de l'eau est un sujet primordial pour les prochaines années. La réduction des pertes, la maîtrise de la consommation et une gestion de la qualité optimale doivent être des priorités.

**C'est pourquoi, nous avons abordé de nouveau la tarification de l'eau qui ne nous paraît pas être adaptée aux priorités actuelles. En effet, actuellement, un tarif dégressif pour les gros consommateurs est contreproductif. Nous proposons pour les particuliers qu'un tarif de base à prix contenu soit appliqué. Par exemple une consommation de base de 40m<sup>3</sup> par personne et un ratio m<sup>3</sup>/personne/foyer, le coût du mètre cube augmentant ensuite avec le volume.**

Après l'adoption du **RAPPORT ASSAINISSEMENT COLLECTIF (RPQS) – SYDED DU LOT**, un débat s'est engagé sur la révision des **TARIFS SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2023**.

Pour mémoire, la redevance assainissement doit couvrir les charges liées aux investissements et celles de fonctionnement nécessaires à la fourniture et l'exécution du service.

Il convient de rappeler que lors des mandatures antérieures à 2014, la création de la station d'épuration a été très mal calculée, trop surdimensionnée, elle ne peut être rentabilisée et coûte aujourd'hui à la commune qui doit emprunter pour équilibrer les comptes de l'assainissement. Les erreurs de gestion passées coûtent cher aux Martelais.

Les tarifs de l'assainissement sont décomposés en deux, la part de la collectivité et la part de l'exploitant.

Lors de ce conseil, seule la part relative à la collectivité est discutée. En effet, la part exploitant est en partie indexée sur le prix de l'électricité et à ce jour, les nouveaux indices ne sont pas connus, mais une forte augmentation pour 2023 est prévisible.

Après de nombreux échanges, le conseil municipal décide une augmentation de 3 % de la part communale.

**Comme nous l'avons proposé pour l'eau, il conviendrait de mettre en place une tarification vertueuse et plus favorable aux faibles consommations.**

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Le conseil municipal des jeunes élira son maire le 17 décembre et organisera une collecte de jouets pour le Secours Populaire.

Le compostage devenant obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la gestion des composteurs publics et la mise à disposition du compost aux particuliers méritent réflexion.

Existe-t-il des analyses de la qualité de l'air à Martel? En fait, elles sont réalisées uniquement dans les écoles et encore sont-elles incomplètes et sur une périodicité importante. Assurément, avec le trafic incessant des poids-lourds dans Martel, des mesures régulières mériteraient d'être mises en place. Rappelons que les dernières remontent à plusieurs années, faites par une association, elles révélaient des taux de particules fines au-dessus des normes. Pas sûr que la situation se soit améliorée. Sujet important, sur lequel nous reviendrons.

Le « Garage Chanon » est en cours d'achat par le dispositif Régional. Un cahier des charges est en cours d'élaboration pour un type de commerce qui ne nous a pas été communiqué.

Evolution du VVF : 9 personnes morales ont retiré des dossiers de l'appel à projet. Affaire à suivre.

\*\*\*